

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE.

Excusés : Mme LAUDE et M. MELGAREJO.

### **1/ Remboursement de frais incombant au propriétaire**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux effectués dans l'appartement communal par le locataire M. Mohand MEBARKI, ainsi que les factures leur correspondant.

Considérant que la majorité de ces travaux, comme l'installation d'une cabine de douche, incombe au propriétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui accorder une somme de 500 € en dédommagement.

### **2/ Gérance postale communale**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la personne en charge de la gérance postale communale est en période de stage jusqu'au 31 août 2011 inclus et qu'il convient donc de procéder à sa titularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de cette titularisation à compter du 1er septembre 2011.

### **3/ Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot de la Région Grenobloise**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot de la Région Grenobloise.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, étant donné :

- que la Commune est le pôle touristique le plus important du canton,
- qu'elle est dotée de commerces (bar-restaurant journaux et épicerie), de gîtes et d'une air naturelle de camping,
- qu'elle est une porte naturelle d'accès au Massif des Coulmes,

souhaite que Cognin-les-Gorges soit classé « pôle secondaire et touristique ».